

Réunion du conseil communal du vendredi, 11 juin 2010

Présent(e)s : M. Adam Romain, bourgmestre ; M.M. Sunnen Jean-Pierre, Linster Guy, échevins ; M.M. Kremer Vic, Schmit Carlo, Schummer John, Huberty Josy, Claudy Florent, Baudot Jean-Paul (jusqu'au point 7), Mme Barthel Marie-José, M. Weis Guy, conseillers ; M. Wagner Nico, secrétaire communal.

Excusé : M. Baudot Jean-Paul (à partir du point 7).

En réunion à huis clos, le conseil nomme Mme Nathalie Ginter au poste vacant au cycle I (préscolaire) de l'école fondamentale. Mme Martine Baum obtient sa nomination définitive comme rédactrice à l'administration communale.

Mme Christiane Ludes, receveur, fait le rapport sur les restants d'exercice. Sur proposition de Mme Ludes, le conseil accorde plusieurs décharges.

Organisation scolaire

Le bourgmestre introduit le débat en insistant sur les nouvelles procédures prévues par la loi sur l'école fondamentale et les règlements grand-ducaux d'exécution. Les conseillers Schmit, Schummer et Weis ont adressé une lettre au collège échevinal dans laquelle ils lui reprochent d'avoir fait en sorte que la « délibération sur l'organisation scolaire au conseil communal dégénère ... à la farce ». Le bourgmestre réfute pareille façon de voir en montrant que les délais prévus par la réglementation et les circulaires ministérielles ont été scrupuleusement respectés. Sur le vu des informations obtenues par le comité d'école, les vacances de poste ont pu être publiées dans les délais ce qui a rendu possible la nomination faite au cycle préscolaire (voir point 1 de l'ordre du jour). Il passe la parole à l'échevin Guy Linster, président de la commission scolaire.

Guy Linster note que la proposition d'organisation scolaire a été élaborée par le comité d'école. Elle est certes sommaire mais, selon la nouvelle procédure, c'est cette proposition du comité d'école qui doit faire l'objet du vote du conseil.

Toutefois, pour améliorer la compréhension des propositions, le collège a pris soin de joindre au dossier des informations supplémentaires et une « note explicative ».

Voici la structure de l'organisation scolaire proposée par le comité d'école avec l'aval de Mme l'inspectrice :

Il y aura 2 groupes précoces, 4 classes préscolaires et 10 classes primaires, avec un total de 246 élèves. Selon les computations les plus récentes, le contingent de leçons mises à la disposition de notre école fondamentale par l'autorité supérieure est de 561 leçons, y compris les cours d'enseignement moral et social et les missions connexes des enseignants (comité d'école, gestion des cycles scolaires, informatique, Lasep locale et 27 leçons de décharge pour Tom Jander et Nicole Di Centa, détachés au secrétariat général de la Lasep), y compris les décharges pour âge ainsi que les congés pour travail à mi-temps ou les congés de maternité.

Ce « contingent de leçons » est établi chaque année en prenant en compte notamment un effectif moyen par classe de 16 élèves. Comme nos classes comptent normalement moins de 16 élèves, le nombre de leçons qui seront effectivement mises à notre disposition dépassent le contingent théorique. Le contingent effectif devra donc baisser de 10% par an pendant la

décennie à venir. Le contingent est recalculé chaque année. Si donc notre population scolaire s'accroît, le contingent sera revu en notre faveur.

Le nombre d'élèves et le nombre de classes font qu'une salle de classe deviendra disponible. Ceci facilite le regroupement de toutes les classes à Bridel à partir de la rentrée de septembre.

Pour l'année en cours, le « contingent » fait qu'un poste d'enseignant sera supprimé. L'encadrement au précoce, les deux classes du « teamteaching », les leçons d'appui, la médiathèque et la natation ne sont pas remis en cause.

En 2010-2011, il n'y aura qu'une seule classe de 4^{ème} année, avec un effectif de 22 élèves. Elle sera prise en charge par deux enseignants, à savoir M. Bonifas et Mme Schutz. Pour étayer cette proposition, les enseignants ont avancé que, dans l'hypothèse du départ de M. Bodson, il serait probable que M. Bonifas soit désigné pour reprendre la présidence du comité d'école ; de ce fait il aura une décharge d'enseignement de 7 leçons alors que Mme Schutz, en sa qualité de membre du comité d'école aura une décharge d'enseignement de 2,5 leçons.

Le départ envisagé de M. Bodson implique qu'il devra être remplacé dans une équipe qui pratique le « teamteaching ».

Les cours de l'éducation morale et sociale pour lesquels il y a très peu d'inscriptions, seront regroupés par cycle.

Le Collège propose en outre de maintenir les projets « Peace Force » et « Parlement scolaire ». Les horaires scolaires sont maintenus, à noter cependant que les groupes du « précoce » auront les mêmes horaires que les autres cycles. L'accueil des élèves et leur surveillance en dehors des heures de classe ne seront pas modifiés. Des pourparlers sont en cours pour trouver des heures supplémentaires dans une piscine voisine afin que toutes les classes puissent avoir des cours de natation.

Après ces explications, le bourgmestre ouvre le débat.

Le conseiller Schmit ne saurait se contenter des dossiers présentés. Selon lui, le président du comité d'école a failli à sa tâche et le collège échevinal et notamment l'échevin Linster devraient avoir une note insuffisante (« eng Datz »).

Selon le conseiller Guy Weis, le projet d'organisation scolaire a été élaborée non dans l'intérêt des enfants mais dans celui des enseignants. Certains parents seraient mécontents, notamment pour ce qui est des « classes teamteaching ». Les aspects positifs seraient indéniables, mais à présent les aspects négatifs seraient sur le point de l'emporter.

Le conseiller José Barthel intervient de manière énergique pour réfuter de telles assertions.

L'échevin Guy Linster affirme que, lors des réunions de la commission scolaire, un tel mécontentement n'a été articulé à aucun moment.

Le conseiller Schummer lui aussi est d'avis que le Collège a désarmé au profit des enseignants.

Le conseiller Baudot regrette que toutes les classes soient regroupées à Bridel. Pour lui, cela revient à une perte de substance pour la localité de Kopstal. Le conseiller Claudy Florent regrette l'évolution mais exprime son souhait que tous les enfants puissent bénéficier de la nouvelle pédagogie au centre scolaire de Bridel.

L'échevin Guy Linster, président de la Commission scolaire, ne saurait admettre l'attitude des conseillers du DP, notamment leurs reproches faits aux enseignants.

Le bourgmestre conclut le débat par deux remarques : certes, avec l'application de la nouvelle loi, le conseil communal perd certaines prérogatives au profit de l'autorité supérieure et du comité d'école. Mais il faut saluer la participation bien plus forte des parents ce qui fait que les enseignants sont mieux au fait des préoccupations des parents de leurs élèves.

Avant de passer au vote, le conseiller Schmit s'exprime au nom de la fraction du DP : les conseillers du DP ne sont pas opposés au projet d'organisation scolaire. Mais leur vote sera négatif à cause de la manière dont ce dossier a été présenté.

Le vote donne une abstention (Vic Kremer, Är Equipe), cinq voix positives (Är Equipe et Déi Grëng) et cinq voix négatives (DP et CSV). Le vote devra donc être répété lors de la prochaine réunion du conseil communal. Cette réunion est fixée séance tenante au jeudi, 17 juin à 8 heures.

Le conseil décide de renvoyer à cette réunion également les points 5 de l'ordre du jour (Plan de réussite scolaire) et 6 (Règlement d'occupation des postes à l'école fondamentale).

L'organisation scolaire de l'Ecole de musique et la convention avec l'Union Grand-duc Adolphe (UGDA) sont approuvées. Il en est de même pour le solde dû pour les études urbanistiques de l'aménagement futur du centre de Kopstal. Pour des raisons d'ordre budgétaire, cet aménagement ne sera plus entamé par le Collège échevinal actuel sauf pour ce qui est du projet « Al Schoul ».

Une nouvelle loi arrête qu'une commune doit avoir au moins 6 000 habitants pour avoir son propre office social. Les communes qui n'ont pas une population de 6 000 habitants peuvent se regrouper et constituer un office social régional. Le conseil communal approuve une déclaration d'intention visant à mettre en place un office régional ou intercommunal aux termes de laquelle notre commune rejoindrait les communes de Bertrange, Kehlen, Leudelange et Mamer auxquelles se joindraient éventuellement Dippach et Reckange-sur-Mess. Le bourgmestre fait remarquer que la commune de Strassen, comptant plus de 6 000 habitants, veut avoir un office autonome.

Le conseil approuve les décomptes finals pour travaux ou projets achevés ces dernières années.

L'échevin Sunnen rappelle que la conférence publique « Kopstal, une commune d'alliance climatique ? » qui s'adressait à la population de notre commune, avait malgré la médiatisation de la récente conférence internationale sur le climat de Copenhague, rencontré un succès plus que mitigé. C'est pourquoi que le collège, contrairement à son intention initiale, ne proposera pas au conseil communal de voter la convention

« Klimabündnis ». En effet ceci ne reflèterait pas la réalité, du moment qu'il ne semble pas exister de grand intérêt populaire pour un engagement dans ce sens. Ceci n'empêchera pas la commune de continuer de soutenir les objectifs essentiels de cette alliance climatique, c'est à dire la promotion des initiatives favorisant la stabilisation climatique et le soutien des populations qui souffrent le plus de notre style de vie excessif. Dans cette logique le collège propose au conseil communal de voter la convention avec Enovos Luxembourg S.A. pour la fourniture de « nova naturstrom » pour les installations communales. Le surcoût est de 0,45€ par kWh. Le surcoût total pour le budget communal sera de 3500€. Le mix énergétique est composé de 100% d'origine d'énergie renouvelable. La convention est approuvée à l'unanimité des voix

A l'unanimité, les conseillers approuvent la liste des subventions aux associations locales pour leurs activités. Les montants sont les mêmes que l'année passée. Mme Jos Barthel, président de la Commission culturelle plaide une nouvelle fois pour une répartition plus rationnelle des subventions alors que le conseiller Schmit met en cause le montant inchangé de l'aide pour le club de football qui n'a plus de structure pour les jeunes ni de recrutement local.

Le bourgmestre Romain Adam rend compte de la réunion du collège avec le collège échevinal de Strassen au sujet d'un lot de terrain dont nous avons besoin pour aménager le réservoir d'eau supplémentaire à côté du château d'eau à Bridel. Le collège de Strassen est en principe d'accord soit avec un échange de terrain soit avec une cession de terrain contre rétribution.

Le Collège déplore que le projet « Rufbus » soit purement et simplement supprimé. Il avait son importance pour nos habitants depuis que le Collège avait obtenu qu'un arrêt près du centre commercial « Belle Etoile » soit aménagé. Le conseiller Josy Huberty propose qu'une résolution de protestation soit adressée au Ministre compétent Claude Wiseler.

Une entrevue avec les instances dirigeantes de la Police grand-ducale de Capellen confirme que il n'y a rien d'alarmant à signaler pour notre commune. Le vandalisme dit « courant » ne dépasse pas le seuil ordinaire.

Le conseiller Schmit signale quelques réfections à faire dans différentes rues. Le conseiller Claudy propose de nous joindre aux tentatives entreprises à Kehlen en matière de Tangente Ouest. Le bourgmestre rend compte des entretiens du Collège avec Monsieur Georges Molitor, directeur de l'Administration des Ponts et Chaussées et avec le collège échevinal de Kehlen. Une nouvelle entrevue avec le Ministre Wiseler a été sollicitée.

Le bourgmestre confirme que l'avant-projet pour la construction de logements rue Schmitz par les soins du Fonds pour le développement du logement et de l'habitat devra respecter en tous points notre réglementation sur les bâtisses.

Fin de la réunion vers 11.40 heures